



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-19224>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 26-19224

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-14913

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Crépy-en-Valois

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21600175000019

Ville : Crépy-en-Valois

Code postal : 60803

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : La Ville de Crépy-en-Valois est désignée coordonnateur du groupement et a la charge de mener toute la procédure au nom et pour le compte du Ccas

Département(s) de publication : 60

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de services de télécommunications (services de téléphonie fixe)

Code CPV principal - Descripteur principal : 64200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la réalisation de prestations de services de télécommunications pour la Ville de Crépy-en-Valois et son CCAS, lot 1 services de téléphone fixe. En vertu des articles R 2185-, R 2185-2 et R 2385-1 du Code de la Commande Publique, le lot 1 Services de téléphonie fixe du marché 26FCS02 Prestations de services de télécommunications, a été déclaré sans suite. Une redéfinition des besoins s'est avérée nécessaire afin de répondre au mieux aux besoins du Pouvoir Adjudicateur. Il s'agit de la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (abonnements), l'acheminement du trafic téléphonique entrant et sortant ainsi que les services d'accès à Internet. Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L 2113-6 à L 2113-8 et R2332-5 du Code de la Commande Publique. Le détail des prestations demandées est précisé dans le Cahier des Charges. Le montant annuel des prestations est de 25 000 euros HT maximum

Critères d'attribution : Valeur technique : 55% Performance en matière de protection de l'environnement : 10% Prix des prestations : 35%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 04/03/2026 à 12h00, lire 18/03 /2026 à 12h00
- Rubrique : Dlro, Au lieu de Mercredi 04 mars à 12 heures., lire Mercredi 18 mars à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/02/2026